

## Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que Mme POLAT Elodie, domiciliée à Vouvry, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements

Parcelle n° 51

Route Cantonale 21, 1897 Le Bouveret

Enseigne

Pizza Maxx

Prestations

Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur

place, mets à emporter et/ou à livrer, boissons avec alcool à

emporter et/ou à livrer

Heures d'ouverture

Du lundi au dimanche de 07h00 à 00h00

Début de l'activité

Dès autorisation

Employeur

Planet Pizza Kebab Sàrl, Av. de Savoie 4, 1896 Vouvry

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 22 octobre 2025

L'Administration communale